

Voisinage et injonction au vivre-ensemble : analyse relationnelle

Denis Martouzet

Sur le thème : complexité et relation
Volume 11, numéro 2, Mai 2016

URI : id.erudit.org/iderudit/1037109ar
DOI : [10.7202/1037109ar](https://doi.org/10.7202/1037109ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN 1712-8307 (imprimé)
1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Denis Martouzet "Voisinage et injonction au vivre-ensemble : analyse relationnelle." *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 112 (2016): 261–285. DOI : [10.7202/1037109ar](https://doi.org/10.7202/1037109ar)

Résumé de l'article

Cet article interroge la relation de voisinage à partir de l'analyse de la figure du voisin dans la culture populaire (dictons, littérature, bande dessinée...) : figure péjorative, elle est globalement contredite par les discours, beaucoup plus positifs, recueillis lors d'entretiens semi-directifs sur le rapport spatial et social à l'environnement de l'individu. Il en ressort que la relation de voisinage, en plus de la spatialité, a deux dimensions majeures : la temporalité et la potentialité. Le voisin, parce qu'il demeure à proximité, est potentiellement nuisible ou utile. Par cette simple potentialité, la relation de voisinage fait que l'individu n'est pas exactement ce qu'il est, il est aussi le résultat de la proximité du voisin et de la relation de voisinage en tant que triplet spatialité/temporalité/potentialité. L'article vise ainsi à proposer une définition du concept de relation.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2016

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Voisinage et injonction au vivre-ensemble : analyse relationnelle

DENIS MARTOUZET

UMR 7324 CITERES – Université de Tours

En 1992, les Presses universitaires de France font paraître un livre de Guy Bajoit, sociologue, intitulé *Pour une sociologie relationnelle*¹. Trois ans plus tard, Simon Laflamme, autre sociologue, écrit *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*². La relation est – on le comprend immédiatement – au cœur de ces ouvrages qui, chacun à sa manière, mettent en avant l'intérêt de déporter l'attention de la sociologie des acteurs ou, plus largement, des individus, vers la relation. L'un propose un plaidoyer (*Pour...*), l'autre un *essai*. La notion de relation comme la justification de ce recentrage épistémologique de la discipline sociologie ne sont pas stabilisées et invitent, encore aujourd'hui, vingt ans plus tard, à questionner l'essence même de cette notion de relation.

En première analyse, ces deux auteurs se retrouvent autour du mot et, surtout, de la critique adressée à la sociologie. Guy Bajoit remet en cause les paradigmes sociologiques qu'il classe en quatre grands types, selon la place conférée à l'individu dans la société

¹ Guy Bajoit, *Pour une sociologie relationnelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

² Simon Laflamme, *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.

qui renvoie à la nature même de l'individu (paradigmes de l'intégration, de la compétition, de l'aliénation, du conflit). Simon Laflamme propose, lui, sans que cela soit contradictoire avec la posture de Bajoit, de sortir du système de postulats qui fait que l'individu serait nécessairement acteur conscient, autonome, intentionné, rationnel et stratégique³. Mais d'emblée ces deux auteurs se distinguent, voire s'opposent sur la nature de la relation et, conséquemment, sur la manière de l'appréhender en vue de saisir le social. Bajoit préconisant de désidéologiser et de déshistoriciser les relations, celles-ci deviennent le matériau premier voire unique de la compréhension de la société comme produit des relations entre les hommes⁴. *A contrario*, Laflamme conçoit la relation comme devant inclure toute la socialité et toute l'historicité dans lesquelles elles s'inscrivent⁵.

Notre objectif n'est pas ici de questionner l'intérêt de ce décentrage de l'individu vers la relation mais d'examiner la notion. Pour ce faire, nous proposons d'investiguer la question du voisinage, que nous posons ici implicitement comme un archétype – sans doute parmi d'autres possibles – de la notion de relation. Il ne s'agit pas de faire une analyse des relations de voisinage souvent examinées sur le plan normatif et juridique⁶, sociologique ou historique, dans le monde rural⁷ ou dans les quartiers de logements sociaux⁸ mais d'examiner la notion même

³ Simon Laflamme explore cette voie et, par la suite, en propose une synthèse récente : Simon Laflamme, « Le postulat d'un acteur rationnel en sciences humaines : une demi-vérité persistante », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, volume 11, n° 1, 2015, p. 355-375.

⁴ Guy Bajoit, *Pour une sociologie relationnelle*, op. cit.

⁵ Simon Laflamme, *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.

⁶ Geoffrey Juchs, *Les relations de voisinage en droit international*, thèse de doctorat, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2009; Bernard Le Court, *Les relations entre voisins : servitudes, mitoyenneté, nuisances, règlement des conflits*, Paris, Delmas, 2004.

⁷ Arnauld Cappeau, *Vivre son voisin au village : les conflits de voisinage dans les campagnes du Rhône (1790-1958)*, thèse de doctorat, Lyon, Université Louis-Lumière, 2004.

⁸ Hubert Cukrowicz, *Des voisins à leur place : le voisinage selon les locataires d'un immeuble HLM de Mons-en-Barœul*, Lille, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, 1992.

de relation à travers celle de voisinage posée comme archétype. Nous mettons en perspective la relation de voisinage, d'abord examinée dans un rapport d'un à l'autre (de voisin à voisin), en l'insérant dans l'idée de vivre-ensemble. Cette expression, même quand elle est substantivée par l'entremise du trait d'union, permet de mettre en relief certains aspects du voisinage par son contenu implicitement normatif (il faut vivre ensemble) voire moral (il est bon de bien vivre ensemble) dont la société use – actuellement plus qu'en d'autres époques –, sur le plan injonctif, pour tisser et consolider les liens considérés comme le ciment d'une société censée être solide et solidaire. Ce faisant, l'historicité et la socialité de la relation de voisinage apparaissent plus saillantes. Nous nous positionnons donc dans l'optique lafflammiennne plus que dans celle de Guy Bajoit⁹.

1. La représentation du voisin dans la culture populaire

Quelle(s) représentation(s) nous faisons-nous de la relation de voisinage? Pour apporter quelques éléments de réponse à cette question, une entrée possible est celle de la figure du voisin. Alors que la société actuelle met en avant les aspects positifs du voisin, dans la quotidienneté et la potentialité de ce que peut apporter l'existence et – par définition – la proximité de cet autre (en termes de sociabilité, d'entraide, d'échanges non monétaires, etc.), la figure correspondante est souvent mise à mal dans les matériaux se donnant une portée plus ou moins générale. Ceci est contrebalancé par les discours beaucoup plus nuancés recueillis, sur la base d'expériences individuelles, lors d'entretiens ouverts ou semi-directifs.

Dictons et illustrations du voisin pénible et inquisiteur

Les proverbes et dictons sont toujours à mobiliser avec prudence tant ils peuvent être interprétés de diverses manières, tant certains peuvent se contredire et surtout du fait de leur « force d'inertie » : forgés pour certains il y a fort longtemps, et bien qu'encore utilisés, leur actualité doit au minimum être questionnée. Ceux

⁹ Guy Bajoit, *Pour une sociologie relationnelle*, op. cit.

qui incluent les termes « voisin », « voisine », « voisinage » et leurs équivalents en d'autres langues peuvent être classés de plusieurs manières. Tout d'abord, on repère aisément une connotation positive ou, beaucoup plus fréquemment, négative. L'un des rares à être positif, « bien en sa maison qui de ses voisins est aimé », contient néanmoins en filigrane le risque d'un mauvais voisin mais laisse entrevoir la possibilité de bonnes relations de voisinage. Cela s'accompagne alors de conseils, à suivre concomitamment au choix de localisation, c'est-à-dire préalablement à l'instauration des relations de voisinage : « choisir ses voisins est plus important que choisir sa maison », ou bien à suivre une fois la situation de relation mise en place sans que pour autant la nature et le caractère positif ou négatif soient arrêtés : « une haie entre voisins préserve l'amitié »; voisin mais pas trop... D'emblée sont posées les questions inhérentes à la nature même du voisin et de la relation de voisinage : la proximité, la limite, la porosité de cette limite au-delà du seul cadastre censé proposer de façon définitive une délimitation. Il s'agit donc de se méfier : « quand la maison de ton voisin brûle, apporte de l'eau à la tienne ».

On peut aussi opérer une partition selon que la figure du voisin renvoie à autrui ou à soi-même. Beaucoup, comme ceux cités précédemment, notamment du fait de leur caractère critique, sont tournés vers l'autre, mais il y a toujours du « soi » dans l'autre et celui qui vise l'est lui aussi par un effet-miroir. Ainsi, dire que « les pommes du voisin sont les meilleures », sous-entendant envie ou jalousie donne une idée de la part mauvaise du voisin qui est en chacun de nous. Par ailleurs, si les proverbes cités renvoient à soi (comme individu – c'est-à-dire en soi – et comme voisin – c'est-à-dire dans la relation) et à l'autre, il en existe aussi qui ajoutent la relation à la société. Par exemple, « un mauvais voisin tait vos bonnes qualités et divulgue vos défauts », idée plus explicite encore lorsqu'il est dit que « l'influence d'un mauvais voisin se fait sentir jusqu'au bout de la ville ».

On trouve, dans la littérature classique ou la culture populaire, nombre d'illustrations de la relation de voisinage telle qu'esquissée par les proverbes. Par exemple, au-delà des aspects relatifs à la

morale et au caractère historique dans lequel se déroulent les aventures d'un couple illégitime pendant la Grande Guerre, *Le Diable au corps* de Raymond Radiguet est d'abord une histoire de relation de voisinage à l'échelle de la grande proximité (entre un propriétaire occupant un rez-de-chaussée et ce couple lui louant l'appartement à l'étage) et à l'échelle de la communauté villageoise, montrant à la fois la relation à l'autre et la relation au tout social. Autre illustration de la relation de voisinage, Hilarion Lefuneste, voisin d'Achille Talon qui n'hésite pas à affirmer que « le problème de la surpopulation urbaine serait réglé d'un coup si une loi interdisait les voisins ». Dans cette bande dessinée, ce Lefuneste – dont le nom n'a pu être donné que par le héros – est l'image même du voisin toujours (ou presque) présent, inquisiteur, jetant un œil par-dessus la haie séparative de leur jardin respectif, toujours à l'affut du dernier ragot, bête (un peu plus que son célèbre voisin). Leur relation trouve finalement un certain équilibre autour d'une acceptation réciproque systématiquement remise en cause mais jamais rompue. Flanders, sa femme et leurs deux enfants, de leurs côtés, sont les malheureux habitants de la maison voisine de celle de la famille Simpson dans le dessin animé de Matt Groening. Systématiquement victime de la façon d'être d'Homer Simpson, Ned ne parvient pas, non plus, à protéger ses enfants de Bart, le fils d'Homer. Dans ce cas, plus que dans le précédent, mais comme dans nombre d'autres, coexistent le voisin-victime et le voisin-sans-gêne sans que pour autant celui-ci soit systématiquement un voisin-bourreau.

L'image négative du voisin et donc le risque que fait encourir la relation de voisinage ou la simple proximité spatiale doivent néanmoins être relativisés.

Le voisinage : convivialité, entraide et solidarité

Dans le cadre de recherches menées depuis plus d'une dizaine d'années au sein de l'UMR CITERES et de ses partenaires dans le cadre de contrats de recherche (PUCA, Région Centre, notamment), des entretiens ont été réalisés et réutilisés dans le cadre de l'analyse de la relation de voisinage. Considérant que ces entretiens

n'ont pas été conçus pour l'examen de la question du voisinage, ni qu'ils ont été passés auprès d'échantillons composés spécifiquement pour celle-ci, il faut néanmoins considérer à la fois le nombre d'entretiens menés (plus d'une centaine), leur durée moyenne (environ deux heures) et, surtout, les objets qui étaient visés par la mise en œuvre de cette technique d'enquête. Ce qui, à chaque fois, a été saisi, de différentes manières tant par les entrées choisies que les protocoles mis en œuvre, est le rapport de l'individu à l'espace. Du côté des protocoles, les entretiens, toujours ouverts et longs, ont été réalisés par un ou par deux enquêteurs avec parfois une phase de réactivation à partir d'éléments offerts par l'individu lors de la première phase. Les entrées alors choisies ont été : la dimension affective du rapport à l'espace, la mobilité et le sens qui lui est donné par l'individu mobile, l'habiter, l'habitabilité et la capacité à habiter, la capacité à se projeter dans l'espace en cours de conception. Aussi, même si aucune question – sauf exception – n'a été posée concernant les voisins ou le voisinage, dans le vaste champ couvert par les réponses apportées, cette thématique est apparue, non de façon systématique mais fréquemment dans l'ensemble de ce panel recomposé.

On note tout d'abord qu'en termes d'évaluation des voisins de la personne interviewée, d'évaluation de l'idée de voisinage par celle-ci, que c'est plus positif que le laissent entendre les éléments apportés précédemment. Sont alors évoqués, à travers la description des pratiques urbaines et sociales, des exemples d'entraide, voire de solidarité de proximité, des échanges économiques ou symboliques, qui relèvent aussi du relationnel (du besoin de relations sociales) comme de l'affectif. Cependant, quelques nuances doivent immédiatement être apportées, essentiellement liées à la capacité des protocoles mis en œuvre à saisir la relation de voisinage. En ce qui concerne l'énoncé relatif à l'absence de relation de voisinage ou à leur caractère d'indifférence ou encore de banalité, le fait qu'il n'y ait pas de questions spécifiquement posées sur le voisinage ou les voisins empêche de faire émerger ce type de réponse. Concernant des relations de voisinage qui seraient négatives, elles ne sont que rarement mises en avant du fait que

l'entretien même, quelle que soit sa forme, est épreuve pour l'enquêté qui cherche à se mettre en avant. Aussi, de façon synthétique, lui est-il difficile de dire que le voisinage est à considérer de façon négative alors même qu'il habite au cœur de ce voisinage et qu'il l'a, plus ou moins ou du moins le croit-il, choisi. La nature et le contenu de la relation de voisinage entrent en ligne de compte dans l'évaluation que fait l'interviewé de la manière dont l'enquêteur reçoit ce qu'il dit. Dit autrement, le voisin et la relation sont déjà symboliquement en la personne interviewée dans l'image qu'elle se fait d'elle-même dans le cadre de sa relation à l'enquêteur.

Les relations de voisinage relatées pendant l'entretien comportent une dimension spatiale dont on peut avancer quelques caractéristiques. Le voisinage est discontinu : quelques points de cet espace environnant sont évoqués, nombre d'autres sont tus du fait de l'absence de relation. Dit autrement, toute personne à proximité n'est pas voisine : la seule proximité n'est pas suffisante pour qu'il y ait ce type de relation. En même temps, il peut y avoir un sentiment de voisinage et l'impression de faire partie d'un tout social dans un espace plus ou moins clairement délimité, sans que, pour autant, l'on connaisse l'ensemble des éléments de ce tout. Ainsi, le rapport à l'espace d'un individu est à saisir dans un jeu très poreux d'emboitements successifs, du logement vers la ville en passant par le quartier et d'autres échelles intermédiaires. Ainsi a-t-on pu entendre de la part d'un jeune homme habitant seul son studio : « chez moi, c'est bien, les gens sont sympas ». Pour lui existe une sorte de continuum entre son logement et le morceau de ville dans lequel il se situe, tout comme il y a une relation de proximité avec les habitants au point que, bien qu'étant à l'extérieur, ils sont toujours déjà chez lui.

Essai de définition de la relation de voisinage

La sociologie relationnelle repose sur l'imbrication d'ordre méthodologique et épistémologique de deux idées majeures. La première est que le réel social peut être saisi de façon plus fine si l'attention est portée sur la relation plutôt que sur l'individu ou

le groupe comme totalité sociale. Il ne s'agit pas d'affirmer l'inexistence de l'acteur mais de lui ôter sa position centrale et, de ce fait, de ne pas lui attribuer *a priori* des caractéristiques telles que la rationalité, l'intentionnalité, la stratégie, la conscience et l'intérêt qui, selon Simon Laflamme, fonctionnent comme un système auto-référencé¹⁰. Il ne s'agit pas non plus de dire que l'individu n'a jamais ces caractéristiques-là, mais de contrebalancer l'idée qu'il les aurait systématiquement. Par exemple, Paul Jalbert montre et quantifie, par un protocole très élaboré mêlant captations audiovisuelles et entretiens, la part de non-intentionnalité dans les relations quotidiennes au sein d'une famille¹¹. La seconde idée est que l'analyse de la relation peut se structurer autour de sa socialité, de son historicité et de la dimension essentiellement émotionnelle de l'individu. Le modèle peut bien évidemment être affiné autour de cette structure.

Pour l'analyse de la relation de voisinage, nous utilisons ces trois entrées auxquelles nous ajoutons la spatialité qui nous semble spécifique de ce type de relation, sans toutefois oblitérer le fait que la dimension spatiale d'une relation peut aussi être constitutive de sa dimension historique et/ou sociale. Cette spatialité renvoie, comme spécifié précédemment, à la proximité, voire à la coprésence, mais aussi à des voisinages réticulaires et par emboîtements successifs poreux et flous.

Sur le plan de la socialité, la relation de voisinage est, d'abord, celle de l'altérité, de la reconnaissance tout à la fois de la différence et de la ressemblance de l'autre et, en y adjoignant la dimension spatiale, *via* l'idée de proximité, la nécessité de l'interaction avec cet autre. En même temps, il ne s'agit pas seulement d'interaction mais plus largement de relations sociales non nécessairement intentionnelles, stratégiques, conscientes. Cependant, la relation de voisinage n'est pas juste de l'ordre de l'altérité, elle est aussi de l'ordre du rapport à la totalité, totalité que représente la société

¹⁰ Simon Laflamme, « Les acteurs sociaux et la modélisation phénoménologique », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 49, n° 2, 2012, p. 138-150.

¹¹ Travail en cours dont on trouve les prémisses dans Paul Jalbert, « Analyse du rôle de l'intention dans les échanges dyadiques », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 2, n° 1, 2006, p. 101-141.

à un moment donné, réinterprétée par les individus mais dans un cadre de normativité qui contraint l'éventail des contenus possibles de la relation dans l'altérité. Cette socialité, si on veut l'examiner de façon plus complète, doit amener à prendre en compte un effet d'emboîtement : c'est non seulement le rapport à l'autre – le voisin –, mais le rapport à l'altérité – la façon d'être en général avec qui n'est pas soi. De même, c'est l'ensemble des modalités relationnelles permises, incitées, interdites, etc. par la société *via* les normes mais c'est aussi le rapport de l'individu à la norme, rapport à chaque fois différent selon les individus et, pour un même individu, toujours changeant selon les circonstances.

L'historicité de la relation, elle aussi, est de multiples ordres, au-delà du caractère changeant du rapport à l'autre, du rapport au tout qui nous inclut et du rapport à la norme. C'est en même temps l'historicité de l'altérité et celle de la socialité comme tout. Tout d'abord, comme la relation de voisinage s'établit dans une société, il s'agit bien d'un moment particulier de celle-ci et du fait que ce moment s'inscrit dans une temporalité faite de ruptures et de continuités. On sait combien les relations de voisinage s'intensifient à l'approche ou lors de la survenue d'une situation de crise localisée (comme par exemple, la hausse du niveau des eaux amenant à craindre une crue). Mais, il faut considérer aussi que la relation de voisinage s'établit dans le temps, comme toute relation, mais aussi par le temps : elle suppose une certaine stabilité (spatiale notamment) pour être. Cela peut être sur un court ou plus long terme, selon que l'on évoque son voisin (dans le cadre du logement) ou un voisin de table, de siège (dans un train), un voisin de classe. L'idée est donc que la relation de voisinage, parce qu'elle dure, fluctue, est en partie imprévisible, faite de petits et grands événements relationnels et de périodes où il ne se passe, concrètement, rien d'autre que la simple proximité. Cette durée fait du voisin non seulement un individu à proximité avec une certaine histoire mais aussi un potentiel : potentiel d'aide, de convivialité ou d'indifférence ou bien potentiel de friction, d'inquisition ou de nuisance. Aussi, il apparaît que le voisin n'est pas celui qui est près de chez soi, c'est celui qui est (potentiellement)

trop près. Dit autrement, le voisin est toujours déjà chez moi (mais – et cela permet un certain équilibre assez précaire – je suis aussi toujours déjà chez lui).

Ainsi, dans le cadre constitutif de l'individu qu'est son caractère éminemment relationnel, socialité, historicité et spatialité de la relation montrent que si, en accord avec la plupart des courants de sociologie, ce sont les voisins qui font la relation de voisinage, on doit aussi considérer que la relation de voisinage fait les voisins : la relation de voisinage fait que je ne suis pas exactement ce que je suis, cette relation étant dépendante à la fois de moi-même, du voisin, de ce que je me représente de la relation de voisinage et de ce que j'en attends, de ce qu'il se représente de la relation de voisinage et de ce que il en attend, dans le cadre complexe du rapport que j'entretiens – et le voisin aussi – avec le temps, la société et l'espace, tous trois à différentes échelles imbriquées.

Globalement, la relation de voisinage, souvent représentée de façon négative et péjorative, est par essence un potentiel de relations (positives comme négatives). La société semble vouloir accentuer certains aspects par la mobilisation de l'idée du vivre-ensemble.

2. L'injonction au vivre-ensemble

On ne peut que constater le succès actuel, dans la société française, de la formule « vivre ensemble » qui se transforme en substantif, le vivre-ensemble. Ce succès mérite d'être questionné voire, sur certains aspects, remis en cause. Sa valeur de slogan fait de cette formule une injonction, ce qui suppose intention, volonté, objectif. Pourquoi cette injonction? Comment se traduit-elle? Quelle analyse peut-on en faire?

Pourquoi cette injonction?

L'être humain est réputé être un animal social. Le fait de vivre ensemble ne devrait ainsi pas poser problème, ce qui est contradictoire avec l'idée même d'une telle injonction. Mais s'il est social, il n'est pas toujours sociable, d'où de possibles frictions

avec ses semblables, ses voisins ou le genre humain dans son entier. D'autre part, vivre ensemble peut recouvrir une infinité de contenus différents selon les individus et, pour un même individu, aux différents moments de son quotidien et de sa vie. Ainsi des décalages incessants et inévitables se succèdent-ils dans les relations. L'injonction au vivre-ensemble est supposée viser la réduction de ceux-ci, en eux-mêmes ou dans leurs conséquences.

Sans entrer dans le détail du quotidien de chaque cas particulier, on peut évoquer une grande tendance que l'on peut synthétiser sous le terme de « repli ». À une échelle fine, il s'agit d'un repli sur soi ou sur des socialités quantitativement très restreintes, articulé sur la famille ou le cercle amical. Cette socialité se traduit spatialement par la survalorisation de l'espace privé au détriment de l'espace public, stigmatisé comme le lieu des incivilités et de l'insécurité, réelle ou fantasmée, en tout cas qui fait émerger et renforce le sentiment d'insécurité. Ce cercle restreint peut néanmoins s'élargir *via* l'espace public non matériel, celui des réseaux sociaux, par l'entremise de l'informatique et de l'Internet. Ce repli sur soi, qui reste à mesurer, est aussi la conséquence de la fragilisation économique mais aussi sociale et psychologique de pans entiers de la population, urbaine comme rurale¹².

Si cette tendance à l'enfermement volontaire reste à mesurer, il suffit qu'elle soit désignée, déclarée vraie et problématique, pour que la société s'enjoigne elle-même au vivre-ensemble.

À une échelle plus large, il a été maintes fois montré la tendance individuelle et sociale à l'entre-soi. S'il s'agit bien de se distinguer¹³ comme étant « supérieur » à ses semblables et agir de manière à apparaître comme semblable à ses « supérieurs », plus la distance sociale avec son entourage est importante plus cela s'avère difficile. S'instaure alors la nécessité de côtoyer davantage ses semblables. Il s'agit d'être en même temps à la bonne place et à la bonne distance et le pendant de l'entre-soi est la ségréga-

¹² Pierre Couturier, « Mobilité et territorialité dans les espaces ruraux faiblement peuplés : l'injonction à la mobilité face aux modes d'habiter », *Recherche transports et sécurité*, vol. 2014, n^{os} 2-3, 2014, p. 209-221.

¹³ Pierre Bourdieu, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

tion. Selon certains, celle-ci aurait tendance à être trop forte, ou évidente, ou visible et/ou à s'accroître. D'où, à nouveau, cette injonction.

Parallèlement à ce constat d'un dysfonctionnement social ou d'un discours largement véhiculé sur celui-ci, il est possible aussi de constater l'échec – relatif – de certaines des politiques urbaines ou sociales. La loi Solidarité et Renouvellement Urbains prône la mixité sociale et met en place des dispositifs visant une répartition plus équilibrée des logements sociaux en vue de réduire la ségrégation socio-spatiale. Sur ce plan, l'efficacité de cette loi est loin de faire l'unanimité. La ségrégation ne régresse que très sporadiquement et progresse largement ailleurs et dans d'autres sphères de la vie publique que celle de la localisation résidentielle. L'obligation pour certaines communes de construire des logements sociaux est assortie d'une sanction financière en cas de non-exécution. C'est là l'indice d'une tendance partagée par beaucoup de la préférence à l'entre-soi. Si la loi SRU a eu beaucoup de conséquences positives, dans les discours politiques, la notion de mixité, parce qu'elle pose des problèmes de définition et d'échelle spatiale, mais surtout par le fait qu'elle a essentiellement été appliquée à la question du logement, fait place peu à peu à celle de vivre-ensemble, à la fois plus large et plus abstraite au point d'être un mot creux, vide de sens et qui permet à chacun de se l'approprier et de lui donner des contenus très divers et, d'autre part, plus quotidienne, pratique.

Par ailleurs, toute politique urbaine, tout projet d'urbanisme à partir du moment où il vise à créer une certaine ambiance, une urbanité, un fonctionnement qui dépasse le simple cadre de la fonctionnalité, n'apparaissent que comme des paris risqués. Ce sont des objectifs que l'on peut apparenter à des effets essentiellement secondaires, au sens où l'entend Jon Elster : une ambiance, un certain degré d'urbanité et de convivialité ne peuvent être atteints que si on ne les recherche pas¹⁴. Ce sont des conséquences d'actions qui ne les visent pas et, alors, ils peuvent survenir. Ainsi

¹⁴ Jon Elster, *Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité*, Paris, Minuit, 1986.

Laure Jaquet remet-elle en question la capacité de l'urbaniste à créer de l'urbanité¹⁵. De même viser volontairement le vivre-ensemble revient à s'exposer au risque de s'en éloigner.

Un troisième constat s'impose : se renforcent les causes de la nécessité d'être ensemble. D'une part, on note l'augmentation de la population urbaine, ce qui ne se traduit pas, pour l'instant, en des villes plus denses, au contraire, mais par l'étalement de celles-ci. Or, les injonctions sociétales contenues dans l'idée de développement durable conduisent à la nécessité d'une ville plus dense qui serait ainsi moins consommatrice d'espace au détriment des espaces naturels ou dévolus à la production agricole. L'étalement urbain et la densification des espaces bâtis augmentent et, donc, avec eux les situations de côtoiement et de frictions potentielles. À cela s'ajoute l'accroissement du caractère cosmopolite des espaces densément habités qui, lui, multiplie les différences tout en réduisant les distances. L'affirmation de soi, voire le droit – pour soi – à la différence ne s'accompagnent pas nécessairement de la reconnaissance du droit d'autrui à la différence. Le vivre-ensemble n'est pas automatique.

Ces trois constats montrent, ensemble, à la fois la nécessité et la difficulté du vivre-ensemble. Les pouvoirs publics prenant en charge cette question en font ainsi une injonction.

La traduction de l'injonction du vivre-ensemble

Un certain nombre d'événements, plus ou moins spontanés, plus ou moins institutionnalisés, originaux dans les années 1990, complètement banalisés aujourd'hui, contribuent à la mise en œuvre de cette injonction. La fête des voisins, alors même qu'elle pouvait exister de façon spontanée sous le nom de repas de quartier, par exemple, a été organisée pour la première fois en 1999 à l'échelle nationale, puis internationale (*European neighbours day*). L'objectif est bien de faire en sorte que des personnes géographiquement proches fassent plus que se côtoyer mais aient

¹⁵ Laure Jaquet, *La relation urbanisme-urbanité : peut-on considérer l'urbanité comme un objectif d'urbanisme?*, mémoire de recherche, Université de Tours, 2006.

des échanges lors de l'événement et, aussi, par la suite, dans la vie quotidienne de leur quartier. Plusieurs enquêtes ont été réalisées¹⁶ pour saisir les relations de voisinage, constatant une évolution des relations moins tributaires de normes et, donc, plus spontanées et conviviales mais dans un climat général d'indifférence, voire de méfiance, à nuancer selon les régions, les âges, le genre. Peu de questions portent sur la notoriété des événements comme la fête des voisins mais on peut constater, d'une part, que c'est de plus en plus connu sans que pour autant la participation soit très importante (un Français sur trois y a participé au moins une fois en 2015 contre 17 % en 2010) et, d'autre part, que la participation semble conduire à une solidarité plus effective (petits services rendus, échanges verbaux plus fréquents) entre personnes s'y étant rencontrées : « si 55 % des Français pensent ainsi que "la Fête des voisins" contribue à améliorer les relations de voisinage, ce taux monte à 82 % chez ceux qui y ont déjà participé¹⁷ ».

Peu d'études portent sur les motivations des personnes à participer ou non à de tels événements. Cependant, une enquête menée par Linternaute.com et Yakaz.com (mais dont on ne connaît ni l'échantillon, ni les modalités du protocole pour juger de la validité des chiffres annoncés), insiste sur le fait que les motivations ne sont pas nécessairement positives (« aller régler ses compte avec son voisin » pour 24 % des sondés; 47 % voient en la fête des voisins l'occasion d'y aborder un(e) voisin(e) qui leur plaît...).

La fête des voisins serait donc un moyen relativement efficace pour le vivre-ensemble mais, renforçant le sentiment d'appartenance localisé, il a pour conséquence une forme de communautarisme spatialisé (le quartier, le village, l'immeuble, la cité) qui, indirectement, disjoints de la ville ou de l'ensemble de la société.

¹⁶ <http://www.immeublesenfete.com/chiffres> présente les principales enquêtes : en 2014, Viavoice à la demande de l'association Voisins solidaires sur les relations entre voisins; IPSOS à la demande de l'association Immeubles en fête le 9 mai 2005 sur les relations de voisinage; CSA/La Croix réalisé le 25 mai 2004.

¹⁷ http://www.institut-viavoice.com/docs/sondage_la_fete_des_voisins_26_05_2010.pdf, p. 5.

Or, le vivre-ensemble n'est pas uniquement lié spatialement au logement et à sa localisation dans la ville.

Aussi, d'autres types d'événements vont dans le même sens mais à d'autres échelles : les vides-greniers communaux ou de quartiers, voire organisés par certaines institutions (écoles par exemple) pendant lesquels le domestique s'étale sur l'espace public alors que les vide-maison, beaucoup plus restreints, font entrer le public dans l'espace domestique. Tous deux favorisent les échanges sociaux, sur la base d'échanges de types commerciaux qui ne sont bien souvent que des prétextes.

Mais c'est l'analyse du vivre-ensemble comme slogan et, surtout, des images qui y sont associées qui permet d'en saisir le sens. Tout d'abord, cette formule est utilisée toutes échelles spatiales confondues, de la nation à la cour d'école ou à l'autobus et dans différents types de lieux. Tous les tons sont autorisés. Ainsi, sur le registre le plus solennel, en est-il du discours du Président de la République Française, au début de l'année 2015, après les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher (« François Hollande veut relever le défi du vivre ensemble », titre RTL¹⁸; « François Hollande cherche à faire passer un message de "vivre ensemble" », trouve-t-on sur lemonde.fr¹⁹; « Hollande face au défi du "vivre ensemble" », dans Les Échos²⁰), thème qu'il a repris à Pointe-à-Pitre le 10 mai 2015 dans son discours d'inauguration du Mémorial ACTe, centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage. Plus ludique, plus festif et plus ancré dans le quotidien, Fil Bleu, gestionnaire des transports en commun de l'agglomération de Tours, se fait le partenaire de la quatrième édition du *flashmob* « vivre ensemble » organisé par l'association des Paralysés de France le 25 avril 2015. L'injonction au vivre-ensemble peut ainsi être ciblée sur certaines

¹⁸ <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/le-journal-de-19h-francois-hollande-veut-relever-le-defi-du-vivre-ensemble-7776486881>.

¹⁹ http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/10/26/francois-hollande-veut-faire-passer-un-message-de-vivre-ensemble_4512671_823448.html.

²⁰ http://www.lesechos.fr/16/01/2015/LesEchos/21857-011-ECH_hollande-face-au-defi-du---vivre-ensemble--.htm#49zyKP2hEL3SdtIK.99.

populations, les personnes handicapées par exemple²¹, renvoyant à la double idée de la différence et de l'acceptation de celle-ci.

Certaines images et les graphies utilisées reposent sur trois grandes idées : la multitude, la diversité, la solidarité. La Fondation Goodplanet, par exemple, associe explicitement à travers l'une des images qu'elle propose sur son site Web²² la multitude à l'échelle mondiale et l'inéluctabilité des chiffres de population et de son augmentation à venir.

Le fait de devoir faire avec cette masse, imagée par une densité hors du commun à l'échelle de l'histoire humaine, ne semble possible qu'à condition d'avoir un but commun (un projet de société) symbolisé ici par le fait que toutes les personnes regardent dans la même direction et vers le haut, représentant un objectif supérieur qui les dépasse individuellement. Certaines images cherchent à représenter la diversité et la différence qu'il s'agit d'admettre. Elles peuvent être symbolisées par des couleurs assez tranchées mais qui, ensemble, forment un tout. Les exemples sont multiples²³.

Le lien aussi est souvent montré, directement ou indirectement, parfois par une orthographe liant les deux mots, « vivreensemble », parfois *via* l'idée de solidarité, conséquence de la force des liens.

Le caractère paradoxal de l'injonction au vivre-ensemble.

Cette injonction se décline sur au moins deux plans : pédagogique et normatif. Toute injonction est par essence normative mais le caractère peut en être accentué par la forme qu'elle prend. Certaines collectivités rédigent et illustrent abondamment des guides ou des codes, renvoyant notamment à des « bonnes »

²¹ On peut citer, à titre d'exemple, l'image produite pour la ville d'Angers et reprise par le MEDDE : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Guide%20Angers%20Vivre%20ensemble%20avec%20ou%20sans%20handicap.pdf>.

²² <http://www.goodplanet.org/fiche/vivre-ensemble-65-milliards-dhommes/>.

²³ Les exemples sont multiples et associés à divers types d'espaces en divers endroits du monde. Par exemple, au Congo : <http://lavoixdupopulaire.over-blog.org/2015/07/vivre-ensemble-au-congo-utopie-ou-realite.html> ou à Trélazé : <http://vivreensembletrélazé.free.fr/>.

pratiques ou des « bons » comportements. Ainsi, a été édité le « Code de la rue de la Ville de Tours²⁴ ». L'éditorial, signé du Maire, positionne la question du vivre-ensemble dans l'espace public : « La ville est un espace de vie à partager où chacun doit pouvoir trouver sa place. Pour être vivable, l'espace public, lieu de toutes les rencontres, de confrontation d'usages souvent contradictoires, d'expression des différences, requiert la considération des autres; c'est-à-dire le respect de règles de conduite qui sont garantes de notre qualité de vie. Chacun, dans l'exercice quotidien d'une citoyenneté responsable, est acteur du "vivre ensemble" ».

Saint-Avertin, toujours dans l'agglomération de Tours, a, de son côté, publié un *Petit guide du bien-vivre ensemble*. Dans les deux cas, le ton se veut « jeune », l'aspect ludique (usage de dessins de type bandes dessinées), l'ensemble très coloré. Mais on peut y relever explicitement ou implicitement plusieurs dizaines de phrases à tonalité normative et des rappels de la loi avec indication des sanctions quand celles-ci sont prévues.

L'idée, au-delà de la seule normativité, est de passer par une sorte de pédagogie de la répétition et de l'évidence à faire advenir. Or, il semble qu'un indice de la très grande relativité de l'efficacité d'une injonction est sa déclinaison vers certaines classes d'âge, jugées plus malléables, qui s'accompagne du sceau de la pédagogie. Nombreux sont les exemples où sont mis en scène des enfants ou des adolescents, la cour de récréation ou le terrain de sport étant le lieu d'apprentissage de l'espace public²⁵. Cette pédagogie pratique est relayée par des approches plus « théoriques ». Ainsi trouve-t-on aux éditions Hachette un ouvrage intitulé *Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle*, de Jacques Fortin²⁶ ou *Le vivre ensemble à l'école. Plaidoyer pour un cours philosophique commun* de Patrick Loobuyck et Caroline Sägesser²⁷, tandis que Les

²⁴ <http://www.tours.fr/287-le-code-de-la-rue.htm>.

²⁵ À ce titre, voir l'entièreté du site : <http://www.comment-apprendre.fr/comment-apprendre-vivre-ensemble.html>.

²⁶ Jacques Fortin, *Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle*, Paris, Hachette, 2001.

²⁷ Patrick Loobuyck et Caroline Sägesser, *Le vivre ensemble à l'école. Plaidoyer pour un cours philosophique commun*, Bruxelles, Éditions Espace de libertés, 2014.

Cahiers pédagogiques proposent un numéro entièrement consacré à *La classe pour apprendre et vivre ensemble*²⁸.

La dimension pédagogique, comme l'aspect normatif de certains textes, montre la nécessité de la durée, *via* l'apprentissage, pour que devienne effective cette injonction. Il ne peut notamment y être collectivement répondu dans l'immédiateté. Cela provient de l'acceptabilité de cette injonction qui, si elle tombe sous le bon sens dès que l'on s'extrait du quotidien et de la pratique, s'avère difficilement applicable comme on l'a vu dans l'analyse de la figure du voisin et de la nature de la relation de voisinage.

Cela signifie que cette injonction est paradoxale. Une injonction paradoxale²⁹ est un ordre, implicite ou explicite, qui aboutit à l'impossibilité d'y répondre du fait du caractère contradictoire entre ce qui est dit et ce que cela implique ou sous-entend : langage et métalangage n'y sont pas cohérents. On ne peut ainsi obliger quelqu'un à désobéir ou à être spontané. Nombreuses sont ces injonctions paradoxales qui portent sur une demande d'un état mental (psychologique, affectif, émotionnel). Or, vivre ensemble n'est pas que de l'ordre de la volonté et de la rationalité. Il est nécessaire qu'il y ait une dose d'envie et l'on ne peut enjoindre à quelqu'un d'avoir envie de quelque chose. Certains vont plus loin : la Convention Nationale du Parti Socialiste de décembre 2013 propose comme slogan « la ville qu'on aime pour vivre ensemble » et le décline en 10 affiches de campagne pour les élections municipales prévues en mars 2014. Si faire du vivre ensemble la conséquence de l'affection qu'on peut avoir envers la ville permet d'éviter le caractère paradoxal de cette injonction, aimer la ville ou faire la ville qu'on aimerait est encore plus paradoxal...

Le vivre-ensemble, injonction sociétale à dimension paradoxale, au sens de l'École de Palo Alto³⁰, inclut en la dépassant

²⁸ Hélène Eveleigh et Chantal Picarda (dir.), *La classe pour apprendre et vivre ensemble*, Paris, Les Cahiers pédagogiques, 2010.

²⁹ Paul Watzlawick, John Weakland et Richard Fish, *Changements : paradoxes et psychothérapie*, Paris, Seuil, 1975.

³⁰ Paul Watzlawick, John Weakland and Richard Fish, *Changements : paradoxes et psychothérapie*, Le Seuil, 1975.

la relation de voisinage. Alors qu'au sens strict la relation de voisinage est de l'ordre de la proximité dans la durée, le vivre-ensemble relève de l'agir en commun. Le couple indissociable que forment ces deux notions compose les différentes dimensions de la relation telle qu'examinée par les approches relationnelles.

3. Essai de définition de la relation

Bien que revêtant de multiples formes selon le contexte et les individus en relation, la relation de voisinage est spécifique. Nous la mobilisons comme prétexte, exemple et outil pour analyser la notion même de relation, ce qui nécessite de faire la part des choses entre ce qui relève, dans la relation de voisinage, de l'essence même de la relation et ce qui relève de la particularité qu'est le voisinage.

La relation en situation

Le chercheur en études relationnelles peut avoir deux postures vis-à-vis des cas qu'il analyse : soit considérer la relation en situation, soit la considérer en extension. Dans le premier cas, la relation entre deux objets, quelle que soit la nature de celle-ci, se définit par un triplet « ici, maintenant, quoi (ou qui) » auquel il faut ajouter la nature de la relation (c'est-à-dire le contenu éventuellement échangé entre les objets reliés et les modalités de cet échange). Ce triplet permet ainsi de qualifier la relation dans son actualité :

- Le « ici » précise les coordonnées spatiales de la relation, si tant est que la relation étudiée soit spatialisable géographiquement parlant (mais on peut aussi la localiser dans un contexte, un champ, un réseau);
- Le « maintenant » en donne les coordonnées temporelles : le moment (l'époque) et la durée;
- Le « quoi » porte sur les objets reliés, objets de natures semblables ou non : individus, objets matériels, idéels ou symboliques...

Ces trois éléments permettent de décrire la relation, de la référencer mais non de l'analyser. C'est ce qu'on observe de la relation elle-même, c'est-à-dire de sa nature (relation de voisinage par exemple) et de son contenu (relations d'entraide ou de haine, par exemple) qui en permet la saisie. Cependant cette saisie ne peut être complète : il est nécessaire, pour cela, de la mettre en perspective.

La relation en extension

La relation comprise dans toute son extension renvoie non plus à « ici, maintenant, quoi » mais à l'extension de ces termes : « spatialité, historicité, socialité » :

- La spatialité inclut bien évidemment le « ici » de la relation mais celui-ci est mis en perspective dans un jeu topologique d'emboîtements, de ruptures spatiales, de continuités, de proximités et d'éloignements qui, ensemble, permettent de saisir pourquoi la relation étudiée se situe ici. Dans le « ici » se concentre l'ensemble des éléments spatiaux qui entourent ce « ici » et le construisent, lui donnent corps et contenu. Ainsi, par exemple, la relation de voisin à voisin entre deux individus A et B ne peut être pleinement saisie que si l'on connaît la spatialité de A et celle de B ainsi que celle de la relation : elle se passe en tel lieu, lieu aux caractéristiques propres, et se construit à travers des personnes qui ont leur propre rapport à l'espace du fait de leur histoire personnelle. La spatialité est donc partie intégrante de l'historicité et de la socialité. La relation de voisinage est ainsi différente en milieu urbain et en milieu rural.
- L'historicité est l'« espace temporel » dans lequel baigne le « maintenant » : si on peut considérer que de simples circonstances font que la relation s'effectue maintenant et avec une certaine durée, on ne peut pas prendre ces circonstances comme étant parfaitement neutres. La relation de voisinage est ancrée à la fois dans l'histoire personnelle de A, dans celle de B mais aussi dans l'actualité et l'évolution de la relation de voisinage. Être voisin aujourd'hui dans la société

française ne peut pas être complètement déconnecté de la notion de vivre-ensemble qui, elle-même, découle d'un certain nombre d'événements et de circonstances se situant dans l'évolution d'une société en marche.

- La socialité renvoie au « quoi » : la relation met en relation deux objets qui peuvent être simplement vus comme des cas particuliers mais ces cas particuliers renvoient nécessairement à des catégories ou des représentations construites socialement. Si A et B en relation sont des individus, A voit en B plus que le simple individu B : il y voit tel type de personne sur les plans psychologique, socio-économique, éthique... Aussi, A, quand il est en relation avec B, est en relation aussi avec différents types et catégories. De même A n'est pas un simple individu libre et seulement autodéterminé. Influencé par des déterminations plus ou moins fortes, que ce soit sur le plan sociologique ou psychologique, il est en relation avec B à partir d'une certaine position (que B reconnaît).

Pour compléter et en accord avec la sociologie relationnelle telle que la définit Simon Laflamme³¹, les individus en relation sont à considérer comme nécessairement émotionnels. Au-delà du fait que tout être humain a des capacités rationnelles et des capacités émotionnelles ou, dit autrement et de façon complémentaire, aucun individu ne peut être absolument a-rationnel ni a-émotionnel, on peut pousser l'analyse du caractère émotionnel de l'individu non du fait de la structuration psycho-cognitive de l'individu mais du fait de sa situation en relation. En effet, en lien avec la notion de socialité évoquée précédemment, l'individu A voit en B plus que B mais aussi le représentant de catégories, de types, de figures et notamment celle d'être humain dans lequel A ne peut pas ne pas se reconnaître. Or, ce qui relève de l'affectivité est l'ensemble des situations dans lesquelles il y a enjeu de soi : la situation de relation dans laquelle l'autre est en partie moi-même ou, du moins me renvoie une image de moi, est

³¹ Simon Laflamme, *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*, op. cit.

nécessairement à charge affective et, dans l'échange qui a lieu dans cette relation, quelle que soit la nature de cette relation, à charge émotionnelle. Ainsi, l'acteur rationnel (ou plus ou moins rationnel) est, en relation, nécessairement émotionnel (comme il peut être aussi intentionné, stratège...).

Relation et relation à la relation

La relation de voisin à voisin n'est pas la relation de voisinage. La première renvoie plutôt à la relation en situation alors que la seconde renvoie à la dimension historique, sociale et spatiale de la relation en extension. La relation de voisin à voisin met en relation l'individu A et l'individu B. La relation de voisinage n'est pas l'ensemble des relations de voisin à voisin dans un espace défini plus ou moins strictement (place, rue, quartier...), c'est la relation que A (de même que B) entretient avec l'idée qu'il se fait de la relation au(x) voisin(s), ce qui intègre nécessairement l'historicité et la socialité non pas tant de l'individu que de la notion de voisinage.

Ainsi, la sociologie relationnelle en général et, plus concrètement, l'analyse relationnelle doit s'attacher à la relation entre objets, entre individus, entre objet et individu, mais aussi à la relation que les objets et les individus ont à cette relation. Pour les individus, il s'agit de la représentation (et des effets de celle-ci sur les pratiques, les émotions, la cognition...), peu à peu construite (processus ancré dans l'historicité) en contexte (en termes de spatialité et de socialité), qu'ils se font de la relation et de ce avec quoi ils sont en relation. Pour les objets, il s'agit de noter en quoi ils sont exemplaires d'une ou plusieurs catégories.

Cependant, si l'analyse porte, d'une part, sur la relation et, d'autre part, sur la relation à la relation, cela entraîne un problème de récursivité à l'infini et il faudrait envisager, pour tendre vers une analyse plus complète, la relation à la relation à la relation et ainsi de suite. C'est le problème ancien du « troisième homme » évoqué dès la philosophie de l'Antiquité grecque³².

³² Gregory Vlastos, « The Third Man Argument in the Parmenides », *Philosophical Review*, n° 63, 1954, p. 319-349.

Mais, concrètement, plus on est dans un ordre d'abstraction supérieur, moins la réalité concrète, matérielle de la relation de niveau 1 (de voisin à voisin, par exemple) est affectée.

4. Conclusion

Pourquoi l'injonction au vivre-ensemble, malgré le caractère paradoxal qu'elle revêt et l'impossibilité de mettre en place un état affectif par la simple obligation, est-elle dotée d'une certaine efficacité? Cela provient du fait que l'injonction est relayée, dans la pratique, par une invitation qui est faite, par les instances locales, aux individus : ceux-ci répondent à cette invitation qui masque l'injonction sociétale et, ainsi, le résultat obtenu (plus de vivre-ensemble) n'est qu'un effet secondaire et non une réponse directe.

Cela illustre le fait que la relation ne peut être saisie que dans un système d'emboîtements où l'on trouve la relation à l'autre et aux autres, la relation de voisinage et la relation à l'idée de voisinage (la relation à la relation ou « rapport à »).

Partant de ce qui précède, on peut proposer une définition de la relation : une relation entre deux objets A et B est ce qui fait qu'ils ne sont pas isolés et, par là-même, ne sont pas exactement ce qu'ils sont et qui s'inscrit à la fois dans des rapports plus larges. La relation de A à B est le cadre (parmi d'autres) qui fait que A inclut en lui-même, en partie, B et, de même, la relation de A à B et de B à A, ainsi que l'idée de cette relation, soit le « rapport à ».

Bibliographie

- Bajoit, Guy, *Pour une sociologie relationnelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- Bourdieu, Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.
- Cappeau, Arnould, *Vivre son voisin au village : les conflits de voisinage dans les campagnes du Rhône (1790-1958)*, thèse de doctorat, Lyon, Université Louis-Lumière, 2004.
- Couturier, Pierre, « Mobilité et territorialité dans les espaces ruraux faiblement peuplés : l'injonction à la mobilité face aux modes d'habiter », *Recherche transports et sécurité*, vol. 2014, n^{os} 2-3, 2014, p. 209-221.
- Cukrowicz, Hubert, *Des voisins à leur place : le voisinage selon les locataires d'un immeuble HLM de Mons-en-Baroeul*, Lille, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, 1992.
- Elster, Jon, *Le ouvrier et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité*, Paris, Minuit, 1986.
- Eveleigh, Hélène et Chantal Picarda (dir.), *La classe pour apprendre et vivre ensemble*, Paris, Les Cahiers pédagogiques, 2010.
- Fortin, Jacques, *Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle*, Paris, Hachette, 2001.
- Jaquet, Laure, *La relation urbanisme-urbanité : peut-on considérer l'urbanité comme un objectif d'urbanisme?*, mémoire de recherche, Université de Tours, 2006.
- Jalbert, Paul, « Analyse du rôle de l'intention dans les échanges dyadiques », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 2, n^o 1, 2006, p. 101-141.
- Juchs, Geoffrey, *Les relations de voisinage en droit international*, thèse de doctorat, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2009.
- Laflamme, Simon, « Les acteurs sociaux et la modélisation phénoménologique », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 49, n^o 2, 2012, p. 138-150.
- Laflamme, Simon, *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.
- Laflamme, Simon, « Le postulat d'un acteur rationnel en sciences humaines : une demi-vérité persistante », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, volume 11, n^o 1, 2015, p. 355-375.
- Le Court, Bernard, *Les relations entre voisins : servitudes, mitoyenneté, nuisances, règlement des conflits*, Paris, Delmas, 2004.

- Loobuyck, Patrick et Caroline Sägesser, *Le vivre ensemble à l'école, Plaidoyer pour un cours philosophique commun*, Bruxelles, Éditions Espace de libertés, 2014.
- Vlastos, Gregory, « The Third Man Argument in the Parmenides », *Philosophical Review*, n° 63, 1954, p. 319-349.
- Watzlawick, Paul, John Weakland et Richard Fish, *Changements : paradoxes et psychothérapie*, Paris, Seuil, 1975.